



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

compagnies

Question écrite n° 118826

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'opacité des tarifs de transport aérien. En effet, les passagers sont confrontés à une gamme de tarifs extrêmement étendue pour un même vol. Ainsi, pour un trajet Paris-New York en classe économique, il pourra en coûter pour l'usager entre 300 et 2 800 euros. Les critères selon lesquels ces tarifs sont fixés restent totalement incompréhensibles pour les passagers, qui peuvent être enclins à croire qu'un prix élevé représente une meilleure garantie en termes de sécurité. Selon les professionnels du transport aérien, cette pratique nommée « *yield management* » permet de maximiser les bénéfices des sociétés en segmentant la clientèle selon ses capacités financières. Deux usagers, suivant la méthode et la période de réservation, vont ainsi payer des prix très différents pour une prestation équivalente. Cette recherche du profit maximum conduit également les compagnies à « sur-réserver », en mettant en vente plus de places qu'il n'y en a dans les avions, afin d'anticiper d'éventuelles annulations. Des passagers peuvent ainsi se voir rayés de la liste des passagers quelques heures avant le départ. En conséquence, il lui demande quelles mesures pourraient être mises en oeuvre pour protéger les passagers de ces dérives et garantir la transparence des pratiques tarifaires des compagnies aériennes.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118826

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10208

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)